



Les rythmes scolaires, une question d'égalité à poser avant les élections municipales

lmonde.fr/societe/article/2025/12/08/les-rythmes-scolaires-a-l-ecole-une-question-d-egalite-a-poser-avant-les-elections-municipales_6656416_3224.html

Sylvie Lecherbonnier

December 8, 2025



Un silence assourdissant : ainsi pourraient se résumer les réactions politiques au [rapport de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant](#) publié le 23 novembre. Les 133 citoyens tirés au sort ont pourtant proposé une réforme d'ampleur des rythmes scolaires, placés au cœur des temps de l'enfant. Avec une mesure emblématique : le retour à la semaine de cinq jours d'école. Conscients de l'impasse politique et budgétaire actuelle qui entrave un tel bouleversement, les citoyens, soucieux de ne pas produire un « *rapport de plus* », souhaitent désormais peser sur les échéances à venir, à commencer par celle des élections municipales de mars 2026.

Les maires sont des acteurs majeurs des temps de l'enfant. Ils gèrent près de la moitié des places en crèche, ont la charge des écoles publiques de leur commune – et, à ce titre, peuvent proposer, en accord avec l'éducation nationale, des modifications d'horaires – et assurent l'ensemble du périscolaire. Ces élus locaux savent aussi que ces différents champs sont des vecteurs d'attractivité de leur territoire, en particulier auprès des familles, et y allouent une part importante de leur budget.





Pourtant, face aux propositions de la convention, l'Association des maires de France (AMF) temporise. « *L'idée est de prendre le temps pour voir comment on peut se saisir intelligemment de leurs propositions* », plaide le coprésident de la commission éducation de l'AMF, Frédéric Leturque, pour qui « *il ne faut rien imposer soudainement, et travailler à partir d'études d'impact* ». Les recommandations des citoyens seront-elles débattues dans les quelque 35 000 communes à l'occasion des élections municipales ? Cela semble peu probable. Les restrictions sur les finances locales, tout comme la crise de recrutement du secteur de l'animation, n'incite pas les candidats à s'aventurer sur un terrain coûteux, alors que la mise en place d'activités artistiques, culturelles ou sportives gratuites après 15 h 30, comme le préconisent les conventionnels, exigerait des investissements massifs.

Les maires sont en outre échaudés par la mise en œuvre de [la réforme des rythmes scolaires de 2013](#). L'ancien ministre de l'éducation Vincent Peillon avait alors rétabli la semaine de quatre jours et demi de classe en primaire, cinq ans après [l'instauration de la semaine de quatre jours sous Nicolas Sarkozy](#). Mais ces évolutions se sont heurtées à l'opposition des enseignants et d'une partie des parents. Elles n'ont en outre pas eu le temps de s'installer. Dès 2017, Jean-Michel Blanquer laisse les communes choisir entre quatre jours et quatre jours et demi d'école. Résultat, plus de 90 % des communes sont aujourd'hui repassées à un rythme de quatre jours par semaine, souvent du fait des contraintes budgétaires.

Implication forte des élus locaux

Faut-il pour autant renoncer à débattre des rythmes scolaires au niveau local ? Assurément non. Les propositions de la convention citoyenne sur le temps scolaire et périscolaire ne sont pas nouvelles. Depuis des décennies, experts et chronobiologistes alertent sur la nécessité d'une semaine d'école étalée sur cinq jours pour respecter le rythme d'apprentissage et le bien-être des enfants. Or, les spécificités locales ont un impact. Dans les zones rurales ou de montagne, la durée des transports scolaires peut considérablement alourdir la journée d'un élève dès l'école primaire.

Devant une école primaire de La Rochelle, le 4 septembre 2017. XAVIER LEOTY / AFP

Maillon essentiel, la qualité des activités périscolaires proposées à la fin des journées d'école fluctue selon les volontés politiques et les marges budgétaires des municipalités. Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires, instauré en 2013 pour accompagner les communes choisissant l'organisation en quatre jours et demi, a, lui, été supprimé à la rentrée 2025. Sur les temps de l'enfant, une impulsion au plus haut sommet de l'Etat s'avère cruciale, mais rien ne peut se faire sans une implication forte des élus locaux. Les 133 citoyens de la convention rappellent d'ailleurs la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs.

Les temps de l'enfant tels qu'ils sont organisés et pilotés aujourd'hui ne permettent pas de réduire les inégalités. Inégalités territoriales d'abord, entre les communes riches et les plus pauvres, qui ne sont pas en mesure de proposer une diversité d'activités sur le temps libéré. Inégalités sociales ensuite. Car ceux qui ont le plus besoin d'école et du respect des rythmes d'apprentissage sont les enfants des classes populaires.



« Ces grands enjeux autour des rythmes scolaires illustrent un clivage entre les classes sociales favorisées, dont les enfants réussissent à l'école et qui n'ont pas d'intérêt à ce que le système change, et les classes sociales défavorisées, dont les enfants sont davantage à la peine et qui tireraient parti d'une évolution des rythmes mais ont peu de prise sur les décisions », observe Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général (2012-2014) de l'enseignement scolaire de Vincent Peillon.

Les parents d'élèves, vivier électoral pour les maires, étaient d'ailleurs divisés en 2013. [Moins d'un sur deux jugeait le passage à 4,5 jours par semaine profitable à son enfant](#), selon une enquête des services statistiques du ministère de l'éducation nationale publiée en juin 2017. Mais, dans le détail, les parents ouvriers ou inactifs étaient ceux qui étaient le plus favorables à cette réforme. Les maires et les candidats aux élections municipales peuvent se rassurer : les enfants n'ont pas le droit de vote. Il serait néanmoins temps d'entendre leur voix. Les jeunes auditionnés par la convention citoyenne ont fait état de leurs emplois du temps trop denses et des répercussions sur leur réussite scolaire et leur santé mentale. Leur constat alarmant mérite un débat constructif.